Résolution sur le renouvellement du mandat et la recomposition du Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH - CADHP/Rés.383(LXI)2017

 nov 15, 2017

**La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), réunie à l'occasion de sa 61ème Session ordinaire à Banjul, en Gambie, du 1erau 15 novembre 2017 :**

**Rappelant**son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine)**;**

**Considérant** que dans l’exercice de son mandat, la Commission a établi divers mécanismes de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en Afrique ;

**Reconnaissant** que la Commission a un rôle fondamental à jouer pour la protection des groupes vulnérables d'Afrique contre les abus des droits de l'homme ;

**Reconnaissant en outre**que les personnes vivant avec le VIH et les personnes à risque font partie des groupes les plus vulnérables et exposés à de graves violations des droits humains en Afrique ;

**Rappelant** sa Résolution CADHP/Rés.163 (XLVII) 10 sur la création du Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH (Comité sur les PVVIH), adoptée lors de la 47ème Session ordinaire de la Commission ;

**Rappelant en outre** ses Résolutions CADHP/Rés.172 (XLVIII) 10 et CADHP/Rés.285 (EXT.OS/XVI) 14, toutes nommant des membres du Comité sur les PVVIH ;

**Ayant à l’esprit**ses Résolutions CADHP/Rés.195 (L) 11 et CADHP/Rés.325 (LVII) 15 sur la nomination des différents Présidents du Comité sur les PVVIH ;

**Considérant** ses Résolutions CADHP/Rés.220 (LI) 12, CADHP/Rés.279 (LV) 14, et CADHP/Rés. 352 (EXT.OS/XX) 16, renouvelant respectivement le mandat du Comité sur les PVVIH et de ses membres ;

**Notant**avec satisfaction le travail accompli par le Comité sur les PVVIH  présidé par la Commissaire Soyata Maiga **;**

**Notant également** que le mandat de la Présidente et des membres du Groupe de travail est arrivé à expiration ;

**Reconnaissant,** **en outre,** l'importance du travail du Comité sur les PVVIH  dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, et la nécessité de permettre à celui-ci de continuer à exercer son mandat ;

**Décide de :**

      i.        **Renouveler** le mandat de la Commissaire Soyata Maiga en qualité de Présidente du Comité sur les PVVIH pour une période de deux ans à compter du 15 novembre 2017;

     ii.        **Renouveler** le mandat de la Commissaire Lucy Asuagbor en qualité de membre du Comité sur les PVVIH pour la même période ; et

    iii.        **Renouveler**pour la même période le mandat des experts ci-après :

-          Mme  Agnes ATIM APEA ;

-          M. Patrick Michael EBA ;

-          M. Patrick Le doux DUTZUE FOGUE ;

-          M. Christian GARUKA NSABIMANA ;

-          M. Ebenezer TOPE DUROJAYE ; et

-          Mme Ann STRODE.

**Fait à Banjul, Gambie, le 15 novembre 2017**